



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/241

Suppression des lampes dites « ballons fluorescents » sur le plateau de la Croix-Rousse à Lyon 4e - Opération 64001001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 "Conservation patrimoine éclairage public", programme 20013 "Conservation patrimoine éclairage public", pour un montant de 1.000.000 euros

Direction de l'Eclairage Public

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/241 - SUPPRESSION DES LAMPES DITES « BALLONS FLUORESCENTS » SUR LE PLATEAU DE LA CROIX-ROUSSE A LYON 4E - OPERATION 64001001 - LANCLEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1 "CONSERVATION PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC", PROGRAMME 20013 "CONSERVATION PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC", POUR UN MONTANT DE 1.000.000 EUROS (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle « Conservation patrimoine éclairage public », programme 20013, AP n° 2009-1, qui comprend le dossier suivant qui vous est présenté.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de protéger l'environnement, la directive européenne EuP 2005/32/CE a établi une liste de mesures qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion d'un éclairage plus efficace.

Pour atteindre cet objectif, cette directive a abouti à la publication de deux règlements : l'un concernant l'éclairage domestique et l'autre concernant l'éclairage public et tertiaire, qui imposent la disparition progressive des lampes les plus énergivores.

C'est ainsi que les lampes à vapeur de mercure ou lampes ballons fluorescents utilisées en éclairage public seront progressivement interdites à la commercialisation en Europe en avril 2015.

L'opération qui est proposée a pour objet de supprimer les 526 lampes ballons fluorescents du plateau de la Croix-Rousse, à l'intérieur d'un périmètre qui va du Nord du boulevard de la Croix-Rousse jusqu'à la limite de Caluire-et-Cuire.

Les travaux consistent à changer les lanternes et les supports, ce qui va permettre de réaliser des économies d'énergie et de rénover ces installations.

Cette opération, estimée à 1 000 000 €, est à financer par affectation de l'AP 2009-1 « conservation du patrimoine éclairage public », programme 20013.

Vu la délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014 ;

Vu la directive européenne EuP 2005/32/CE ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- L'opération 64001001 « Plateau de la Croix-Rousse – Suppression des lampes ballons fluorescents » est approuvée. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme 2009-1 « Conservation du patrimoine éclairage public » programme 20013 « Conservation du patrimoine éclairage public ».

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013 « Conservation du patrimoine éclairage », AP 2009-1 « Conservation du patrimoine éclairage public », opération 64001001, selon l'échéancier prévisionnel, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2014 : 200 000 € ;

- 2015 : 800 000 € ;

et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE